

Présents : B. Brasseur, K.D Convents, J.L. Dessart, J.F. Hannosset, P. Hourez, S. Moonen, T. Pierloot, A. Praillet, I. Soti, D. Timmermans, M.C. Wauthy.

Excusés : P. Garcia, M. Dony, A. Lechien.

1. Le mot du Président

Il y a trois semaines, je souhaitais à tous les acteurs du handball de vivre de nouvelles aventures empreintes de fair-play et de respect de l'autre.

Il n'aura malheureusement pas fallu longtemps pour que nous soyons confrontés à une situation regrettable.

Toutefois, nous devons d'abord nous concentrer sur le projet de l'Euro 2022 par rapport auquel nous devons nous positionner clairement durant la soirée.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 22.08.2017

Le PV est approuvé.

3. Championnat d'Europe 2022

- ❖ Présentation du projet par Piet Moons, président de l'URBH qui a été invité.
- ❖ Pourquoi un championnat d'Europe en 2022 en Belgique ? C'est G. Petitgirard qui est à l'origine du projet. La Belgique a été invitée à s'inscrire dans ce projet avec la France et l'Espagne, ce qui représente un honneur et une opportunité. C'est la société Kinéo qui gèrera le dossier de candidature. Cette société travaille habituellement avec la FFHB. Le dossier doit être rentré pour le 31/10/2017 au plus tard.
- ❖ Pourquoi à Anvers ? Il n'y aucune salle en Wallonie qui réponde aux conditions imposées par l'EHF. A Bruxelles, les sites du Palais 12 et de Forêt-National ont été envisagés mais ces pistes ont dû être abandonnées. Il restait Anvers avec le sportpaleis et la Lotto arena. La métropole anversoise réunit toutes les conditions en termes d'infrastructure et la ville est prête à soutenir le projet.
- ❖ Pourquoi la Lotto arena ? La visite du sportpaleis a permis de constater que les accommodations ne satisferaient pas aux conditions de l'EHF, notamment en ce qui concerne les vestiaires. La Lotto arena semble répondre à tous les critères à l'exception peut-être de sa capacité. L'EHF visitera de toute façon les infrastructures proposées avant de décider des pays organisateurs.
- ❖ Quels budgets ? Piet Moons présente le budget prévisionnel. Il repose sur la règle des tiers : un tiers du budget sera apporté par les pouvoirs publics, un tiers par le marketing/sponsoring et un tiers par les recettes « spectateurs ». Le match d'ouverture serait organisé à Anvers.
Il est évident que l'URBH espère que toute la « communauté handball » se mobilisera pour soutenir le projet, entre autres par les assistances aux matchs.
- ❖ Le CA de la VHV a rendu ce 04.09.2017 un avis positif pour le projet.
- ❖ Après quelques questions, JF Hannosset pose la question de la responsabilité pécuniaire des administrateurs en cas de déficit dans l'organisation de ce championnat d'Europe. JL Dessart se renseignera le plus rapidement possible auprès de Ethias et de l' AISF.
P. Moons quitte la séance.

4. Trésorerie

- ❖ La situation financière au 31.08.2017 a été envoyée aux administrateurs. Il y a peu de changements par rapport à la situation présentée lors de la dernière réunion de CA le 22.08.2017.
Il n'y a pas de remarque.
- ❖ JL Dessart ajoute que la LFH a reçu une proposition chiffrée pour ce qui concerne les 12 émissions « handball » pour les télévisions locales. A. Lechien examinera cette proposition et rendra compte au prochain CA.
- ❖ JL Dessart précise encore qu'il a reçu avec le S.G. la société Belanos qui souhaitait présenter différents produits qu'ils se proposent de concevoir pour la LFH. Nous devons leur proposer 4 thèmes pour qu'ils puissent établir un devis pour une émission de démonstration. Accord du CA.

5. Divers

❖ *Centre de formation*

La rentrée des stagiaires s'est tenue le dimanche 03.09.2017 à 20 heures.

A l'heure actuelle, il subsiste quelques soucis d'horaires pour deux jeunes de l'Athénée d'Esneux. L'équipe éducative est en contact avec l'école.

❖ **Sélections provinciales U16**

Les détections sont actuellement en cours.

14 filles étaient présentes ce 09.09.2017 à Beyne-Heusay pour la province de Liège.

La détection pour les garçons de la sélection Brabant/Hainaut est planifiée ce dimanche 17.09.2017 à La Louvière.

❖ **Formation continue « projet U14 » du 10.09.2017**

35 participants et trois équipes pour le tournoi.

Le retour est positif. Un bémol concerne l'absence d'amplification.

❖ **Licence pour les clubs de nationales**

JL Dessart explique que les clubs VHV et LFH ont été rencontrés. Ils ont pu émettre leurs avis et poser leurs questions. Le principe de la licence semble compris et accepté. Il subsiste cependant encore pas mal de travail avant de pouvoir imposer cette licence aux clubs.

❖ **Remerciements**

A une époque où le « merci » se fait rare, JL Dessart est heureux de signaler que le secrétariat a reçu les remerciements de deux clubs féminins pour la gestion et le suivi de transferts internationaux. Le personnel de la LFH a été sensible à ces témoignages.

❖ **Nouvelles feuilles de match**

T. Pierloot fait part de son étonnement par rapport à une nouvelle feuille de match qui lui a été présentée à l'occasion d'un match de promotion Brabant/Hainaut. Il semble qu'aucune information n'ait été communiquée aux arbitres. Le problème sera soumis par JL Dessart au secrétariat.

❖ **Dossier HC Villers au CBAS**

Sans vouloir revenir sur le fond du dossier, A. Praillet souhaite que ce dossier ne soit plus repris en référence dans d'autres situations, comme cela a été fait dernièrement.

❖ **Homologation de salles**

Faisant suite à une interpellation, JL Dessart rappelle que l'homologation d'une salle est une compétence exclusive de la commission d'homologation.

6. Publication sur Facebook de J.F Hannosset à l'égard de P. Garcia

En l'absence (justifiée) de P. Garcia, la parole est donnée à Jean-François Hannosset, lequel donne lecture du mail qu'il avait envoyé aux administrateurs en réponse à celui de P. Garcia.

Le Président et les membres du CA condamnent l'attitude de JF Hannosset, la qualifiant d'inacceptable.

JL Dessart rappelle qu'en vertu de l'article 131.B.2 du règlement de la LFH, "les membres des comités et commissions doivent être de conduite irréprochable ». Dans pareille situation, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le CA pour statuer sur une proposition de révocation.

Par ailleurs, selon l'article 131.F.2 du même règlement, il appartient au CA de traiter les faits mettant en cause un membre de cette assemblée.

Un tour de table permet à chaque administrateur de s'exprimer.

JF Hannosset reconnaît son erreur et réitère ses excuses envers P.Garcia, regrettant de ne pouvoir les lui exprimer de vive voix. Selon lui, s'étant rendu compte de son "erreur", il a retiré sa publication après une cinquantaine de minutes. Toujours selon lui, seules 9 personnes (dont 2 membres du CA) en avaient pris connaissance.

Il ajoute que les publications sur Facebook relèvent de la « sphère privée". Il considère donc que la publicité de cette "affaire" a été par P. Garcia lui-même au travers du mail qu'il a envoyé aux membres du CA LFH et du CEP. Au terme d'échanges nourris, la proposition suivante est soumise au vote des administrateurs : le président du CA LFH prendra contact avec P. Garcia afin de lui proposer une "rencontre de conciliation » avec JF Hannosset en présence du président et au siège du secrétariat de la LFH.

Comme il l'a écrit dans son mail, JF Hannosset s'engage par ailleurs à désormais observer une conduite idoine et à travailler dans l'intérêt du handball.

Cette proposition est acceptée par le CA à 7 voix pour et 4 voix contre. Si le secrétaire général devait refuser la conciliation, un CA sera convoqué et procédera à un vote portant sur la convocation d'une AG extraordinaire qui aura à statuer sur une éventuelle révocation.

La séance est levée à 22h45.

Prochaines réunions les 17/10, 21/11, 19/12/2017 et 16/01, 20/02, 20/03, 17/04, 15/05 et 19/06/2018 de 20h à 22h30 en salle de conférence.